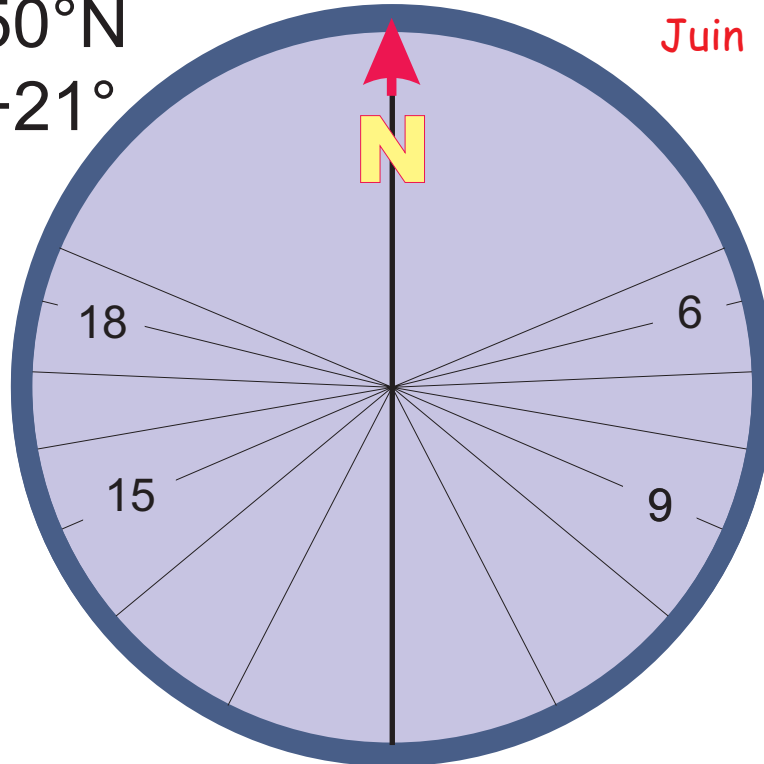
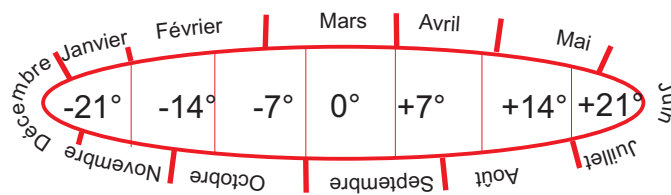


50°N
+21°

Juin



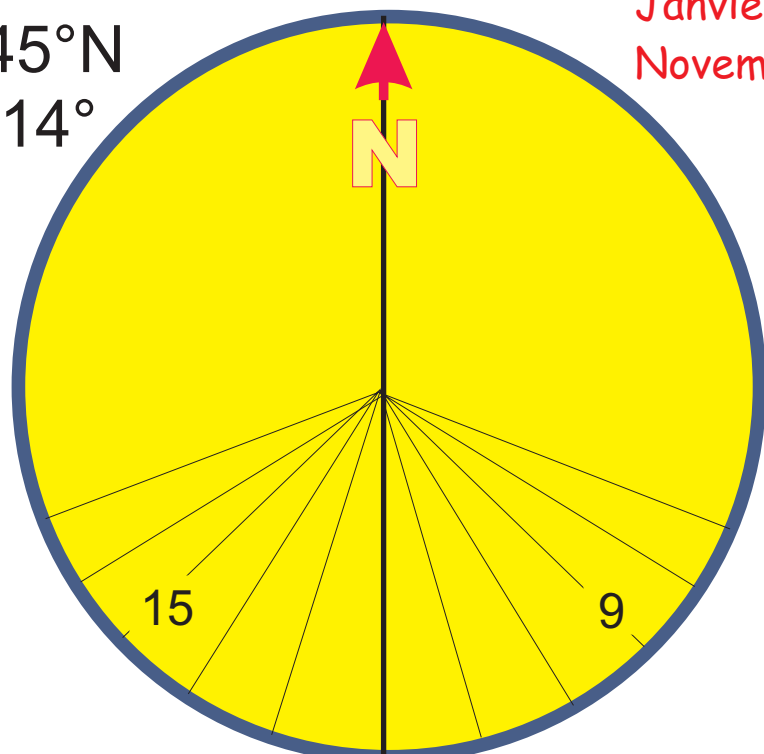
Heure légale = Heure solaire + 1 ou 2 heures +/- 4' par degré + équation de temps



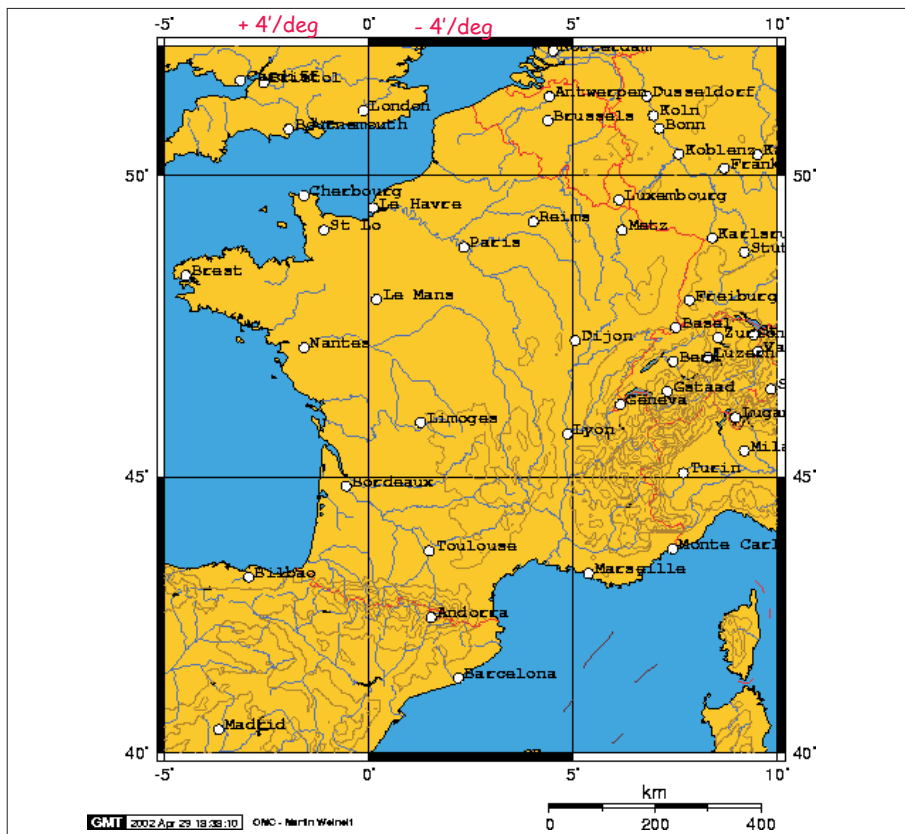
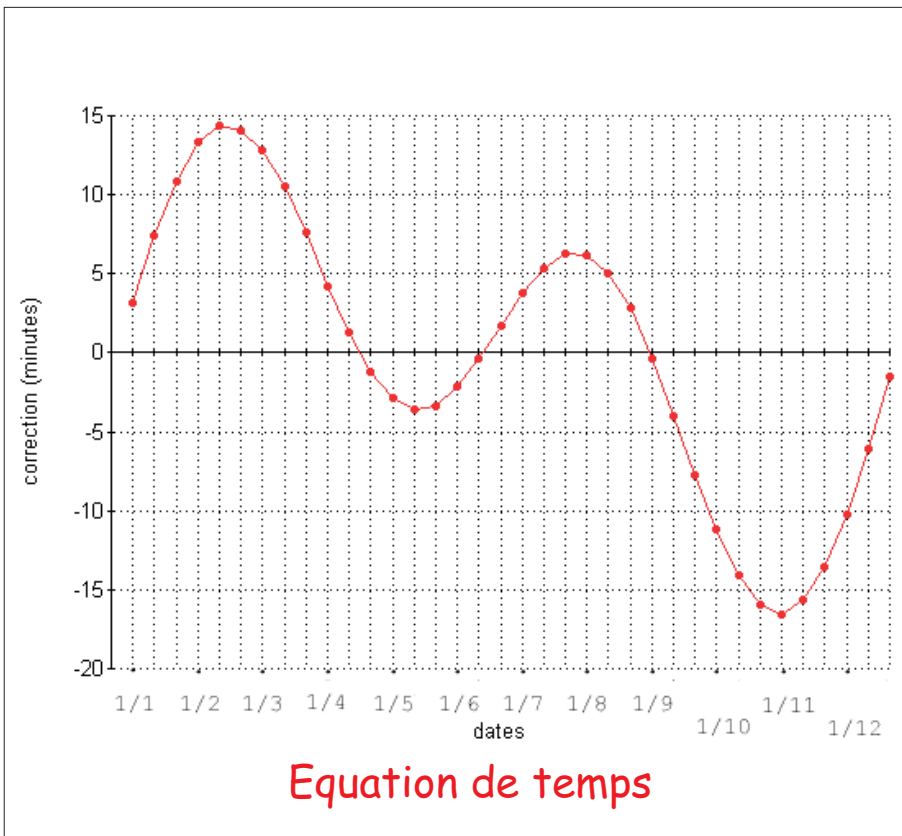
Heure légale = Heure solaire + 1 ou 2 heures +/- Correction Long +/- équ temps

45°N
-14°

Janvier
Novembre



Heure légale = Heure solaire + 1 ou 2 heures +/- 4' par degré + équation de temps



Mode d'emploi

Ces petits cadrans permettent de prévoir à quel moment de la journée, le soleil est dans la position la plus favorable pour la prise de vue.

Quelques notions :

Le centre du cadran représente l'emplacement de l'objet (batiment) à photographier. Ces cadrans renseignent l'heure solaire, il faut la convertir en heure légale (celle de notre montre) *Heure légale = Heure solaire + 1 ou 2 heures +/- 4' par degré + équation de temps*

Par rapport au méridien de Greenwich, rajouter 4 minutes par degré vers l'ouest, retrancher 4 minutes par degré vers l'est (voir petite carte).

L'équation du temps varie suivant la période de l'année (+/- 15 minutes) voir l'abaque. Ajouter 1 ou 2 heures suivant heure d'été ou heure d'hiver

La position du soleil varie suivant la latitude et le moment dans l'année, à cette fin vous disposez de 2 jeux un pour 45° (Lyon - Marseille) et un pour 50° (Paris - Bruxelles) de chacun 7 cadrans (suivant la période de l'année).

Rem : la précision est relative, prévoyez donc une certaine marge

Sur une carte :

Aligner le nord du cadran avec le nord de la carte (dessus).
Lire l'heure, faire la conversion.

Sur le terrain :

Face au bâtiment, aligner le nord du cadran avec le nord magnétique (boussole).
Lire l'heure, faire la conversion.